



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20241106-2024-113-DE
Date de télétransmission : 06/11/2024
Date de réception préfecture : 06/11/2024

PUBLIE LE 06 NOV. 2024
N°2024-113

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Signature de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Ile-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire pour le projet intitulé « Coopérative d'acteurs »

Rapporteuse : Mme CARPE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) M. FAUTRE, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. LHOSTE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE TÉL.: 01 45 16 40 00

Direction de la Santé
Centres Municipaux de Santé
Séance du conseil municipal du 2 octobre 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1435-8 à R1435-16 du code de la Santé Publique relatifs aux financements alloués aux établissements de santé au titre du fonds d'intervention régional,

Vu le Plan Régional de Santé de l'ARS Ile-de-France 2018-2022 organisant la mise en œuvre des priorités de santé, et l'évolution du système de santé,

Vu le Contrat de Ville 2015-2020 approuvé par délibération du 1^{er} juillet 2015 et signé le 8 juillet 2015,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 2023-091 du 28 juin 2023,

Vu le Contrat Local de Santé signé le 27 novembre 2018,

Vu l'avis de la 4^{ème} commission Solidarité - Action sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale, émis lors de sa séance du 23 septembre 2024,

Vu l'avis de la 1^{ère} commission Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - handicap - Nouvelles Technologies, émis lors de sa séance du 24 septembre 2024,

Considérant ce qui suit :

La Ville de Champigny-sur-Marne mène depuis plusieurs années des actions de prévention et de promotion de la santé (PPS) s'inscrivant dans les objectifs du Plan Régional de Santé (PRS) et du Contrat Local de Santé (CLS) 2018-2023.

Au regard du diagnostic, mettant en évidence une inégalité d'accès aux dispositifs de prévention santé entre les habitants du quartier du bois l'abbé, et une problématique d'obésité précoce en raison d'un manque d'activité des enfants, la ville de Champigny-sur-Marne se mobilise à travers la réalisation de projets coopératifs avec tous les acteurs de la prévention du quartier du bois l'abbé, dans le cadre d'une expérimentation de coopération permettant l'expression de tous ces acteurs.

L'ARS propose le versement d'une subvention d'un montant total de 28 000 € répartie selon :

Une subvention de 15 975€ sera ainsi versée pour la mise en œuvre d'animations programmées du mois de septembre au mois de juillet sur l'année scolaire, à travers 6 ou 7 séances par classe entre 2 périodes de congés scolaires.

Une subvention de 7 456€ sera versée pour la programmation d'activités physiques pour les élèves de 4/5 ans et 11/12 ans hors temps scolaire.

Une subvention de 1 400€ sera versée pour l'organisation de rencontres sportives avec le fil rouge santé/nutrition pour les enfants de CM1.

Une subvention de 3 169€ sera versée pour la réalisation d'un atelier de potager pédagogique dans le quartier du bois l'abbé, à travers des séances d'éducation nutritionnelle.

Considérant le besoin de la population champinoise en la matière,

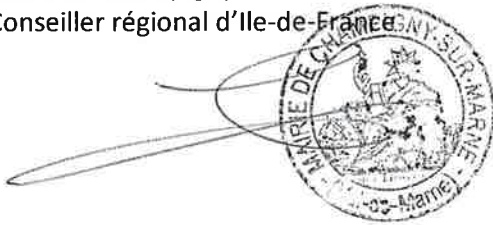
après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Ile-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire pour le projet intitulé « Coopérative d'acteurs sport santé nutrition ».

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents, tant administratifs que financiers, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Dit que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (77) is overlaid with a blue ink signature.

Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe LHOSTE
Conseiller municipal

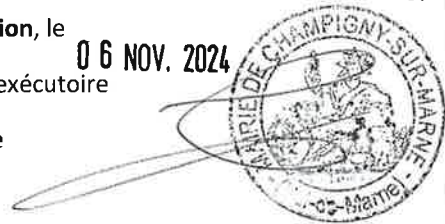


A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (77) is overlaid with a blue ink signature.

Transmission en préfecture, le 06 NOV. 2024

Publication, le 06 NOV. 2024
Certifié exécutoire

Le Maire



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne (77) is overlaid with a blue ink signature.